

THALES

**ACCORD SUR LA GESTION DES ACTIVITES
SOCIALES ET CULTURELLES AU SEIN DE LA
SOCIETE THALES SERVICES SAS**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Société Thales Services SAS, dont le Siège Social est situé au 20-22 rue Grange Dame Rose à VELIZY VILLACOUBLAY (78140), représentée par Monsieur Jérôme GICQUEAU, Responsable du Développement Social

d'une part,

ET

Les Organisations Syndicales représentatives au sein de la Société :

La CFDT,

La CFE-CGC,

La CGT,

d'autre part.

SD

MAG.
SD

ARTICLE 1 - Commission activité sociales et culturelles

Pour permettre un fonctionnement optimal des activités sociales et culturelles de la Société, les parties conviennent de maintenir la disposition prévue par l'accord d'adaptation du 24 novembre 2005 et allouer à la Commission activité sociales et culturelles 1 500 heures annuelles.

ARTICLE 2 - Dispositions finales

2.1 Entrée en vigueur et durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Il entrera en vigueur au lendemain de son dépôt.

2.2 Révision

Le présent accord pourra être révisé conformément aux dispositions légales en vigueur à la date de révision.

2.3 Dénonciation

Le présent accord pourra être dénoncé, à tout moment, par les parties signataires en respectant un délai de préavis de 3 mois.

La dénonciation s'exercera dans les conditions légales en vigueur.

2.4 Formalités de dépôt et de publicité

Conformément aux articles L. 2231-5 et suivants du Code du travail, le présent accord sera notifié à chacune des organisations représentatives.

Par ailleurs, en application de l'article D. 2231-2 du Code du travail, le présent accord sera déposé, à la diligence de la Société Thales Services SAS,

- En un exemplaire informatique à la Direccte via la plateforme « téléaccords »,
- En un exemplaire original au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Versailles

Enfin, conformément à l'article L. 2231-5-1 du Code du travail, le présent accord sera rendu public et versé dans une base de données nationale, dont le contenu est publié en ligne dans un standard ouvert aisément réutilisable (format Word) sous un format rendu anonyme.

Fait à Vélizy en 8 exemplaires originaux le 25 juin 2019.

Pour la Société Thales Services S.A.S, représentée par Monsieur Jérôme GICQUEAU,
Responsable du Développement Social



Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau de la Société

- la CFDT représentée par : M. Pascal BOSSON
M. Philippe CHRETIEN
Mme Nathalie DURPOIX
Mme Marie-Agnès GEOFFROY
M. Fabrice ROBILLARD



- la CFE-CGC représentée par : M. Samuel BRUNEL
Mme Christine DEBARGE
M. Alain DEVILLECHABROLLE
M. Christian MADEC
M. Eric PARIS



- la CGT représentée par : M. David BERTRAND
M. Stéphane MERIODEAU
M. Philippe NICODEMO
Mme Sylvie ROGÉ
M. Hervé ROUSSEL